

Compte-rendu de la réunion ordinaire du 2 avril 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 mars 2022 s'est réuni le 2 avril 2022 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Villetelle sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf Jacques, Chanudet Gérard, Lascourbas Jean-François, Boyer Christophe, Alexandre Brouillet, Meynard Sylvain. Mmes Morele Carine, Pinguet Chantal et Malauron Laure.

Absents (es) : Mmes Buguellou Virginie et Charbonnel-Dessemond Sophie.

Mme Charbonnel-Dessemond Sophie donne pouvoir à Monsieur Jacques Boeuf

Secrétaire de séance : Alexandre BROUILLET

Ordre du jour :

- Amendes de police
- Demande de subvention
- FPIC 2022
- Taux d'imposition 2022
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation du résultat
- BP 20222
- Questions diverses
- Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Amendes de police

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte le devis du SIVOM pour un montant HT de 2 475 € (2 970 € TTC).
- Accepte le plan de financement suivant :

Coût HT	:	2 475.00 €
Amendes de police :		702.76 €
Quote-part communale HT :		1 772.24 €
- Charge Monsieur le Maire :
 - o D'accepter le devis.
 - o De présenter ce dossier au Conseil Départemental

Demande de subvention de l'école de Crocq

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge Monsieur le Maire de verser 50 € par enfant, soit 200 € à l'école primaire de Crocq.

FPIC 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, pour cette année, de conserver le FPIC 2022.

Taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- maintient les taux suivants pour l'année 2022 :
 - Taxe foncière bâti : 28.22 % (5.29 + 22.93)
 - Taxe foncière non bâti : 30.50 %

Compte de gestion 2021 assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2021 commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Carine Morele, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de l'assainissement, dressé par Monsieur Jacques BŒUF, Maire,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) Approuve le compte administratif 2021.

Compte administratif Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Carine Morele, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, dressé par Monsieur Jacques BŒUF, Maire,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) Approuve le compte administratif 2021.

Affectation du résultat assainissement

Il est constaté sur le compte administratif comme sur le compte de gestion un résultat de clôture de 2021 de + 8 899.38 € à affecter en 2022, sachant qu'il est nécessaire de couvrir le déficit d'investissement de 5 705.22 €.

Il sera donc affecté comme suit :

part investissement :	5 705.22 €
part fonctionnement :	3 194.16 €

Affectation du résultat commune

Il est constaté sur le compte administratif comme sur le compte de gestion un résultat de clôture de 2021 de + 110 739.20 € à affecter en 2022, et un déficit d'investissement de 19 903.23 € pour un excédent de financement des RAR de 9 065.24 €, soit 10 837.99 € à couvrir en investissement.

Le résultat sera donc affecté comme suit :

Part investissement :	10 837.99 €
part fonctionnement :	99 901.21 €

Vote du budget assainissement 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2022 de l'assainissement comme suit :

- Fonctionnement dépenses :	17 314.16 €
- Fonctionnement recettes :	17 314.16 €
- Investissement dépenses :	17 815.22 €
- Investissement recettes :	17 815.22 €

Vote du Budget Commune 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2021 de la Commune comme suit :

- Fonctionnement dépenses :	228 276.21 €
- Fonctionnement recettes :	228 276.21 €
- Investissement dépenses :	128 903.23 €
- Investissement recettes :	128 903.23 €

Questions diverses

Informations :

- Alexandre Brouillet fera le fauchage et le débroussaillage de la Commune.
- Les différents comptes-rendus du SDEC sont disponibles au secrétariat de mairie.
- Planning élections